



Guilherand-Granges, le 18/06/2020

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves du Collège Charles de Gaulle,

Conformément à l'annonce télévisée faite par M. le Président de la République dimanche 14 juin, tous les élèves pourront reprendre le chemin du collège à compter du lundi 22 juin 2020. Ils seront accueillis le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi. Le mercredi restera dédié à la désinfection complète des locaux. Aucun élève ne sera accueilli ce jour-là. Aucun personnel ne devra se trouver sur place.

L'esprit du protocole sanitaire établissement qui vous avait été adressé lors des précédentes « rentrées » reste en vigueur. Par certains aspects, et dans le strict respect des préconisations nationales, son cadre sera toutefois assoupli, pour rendre possible la prise en charge de l'ensemble de nos élèves.

Ainsi et à titre d'exemple, les mesures de distanciation sociale ne seront plus de rigueur à l'extérieur des bâtiments. Les élèves prendront leurs récréations simultanément. Dans chaque salle, l'ensemble des élèves d'une même classe pourront être réunis.

Ces inflexions du protocole initial sont toutefois corrélées à l'obligation rappelée avec force, de porter le masque aussi bien dans les transports scolaires, qu'à l'entrée dans l'établissement ou dans la cour de récréation. De façon générale, le port du masque est obligatoire lors de tous les déplacements, que l'on se trouve à l'extérieur des bâtiments, dans les couloirs ou dans une salle de classe.

Bien que quelques allègements des règles apparaissent, le cadre reste strict et devra être scrupuleusement respecté. La circulation à sens unique est ainsi maintenue.

Les élèves ayant cours au rez-de-chaussée entreranno uniquement par la porte B2 située à droite de l'amphithéâtre. Les élèves ayant cours en salle 001 entreranno en classe directement par la porte extérieure de la salle. La porte B1 ne sera pas utilisée. Les élèves et les personnels sortiront du bâtiment exclusivement par la porte C.

Les élèves ayant cours aux étages rentreront par la porte du hall Agnès Chouvet et emprunteront exclusivement l'escalier du hall. L'escalier intérieur quant à lui ne devra pas être utilisé. Au premier ou au deuxième étage, là encore, le sens unique de circulation devra être respecté. Ainsi les élèves devront suivre le sens de numérotation des salles : ACDI puis 101 puis 102 puis 103 puis 104 et ainsi de suite jusqu'à la salle 110 au premier étage. À titre d'exemple, un élève ayant cours en salle 109 devra passer par le couloir de gauche, longer les salles 101 à 108 avant d'accéder à la salle 109. En sortant de la salle, il devra à nouveau respecter cette boucle, passer devant les salles 101 à 104 pour atteindre l'escalier C et ainsi sortir du bâtiment. Le fonctionnement sera identique au 2^{ème} étage.

Le matin en arrivant dans l'établissement à 8h ou 8h30, ainsi qu'à la fin des récréations, les élèves se rangeront par classe dans la cour sur les emplacements dédiés. Les professeurs viendront les y chercher puis les accompagneront en classe en respectant les sens de circulation précédemment exposés. Des panneaux signalétiques seront installés dans les couloirs de façon à rappeler visuellement ces sens de circulation. Nous demanderons aux professeurs lorsqu'ils prendront leur classe en charge et l'accompagneront en salle, de veiller attentivement d'une part à ce que le rang reste formé, et d'autre part à respecter une distance de quelques mètres par rapport à la classe qui précède. En cette période de crise, plus encore qu'en temps normal, la prise en charge des classes et leur circulation doit être la plus ordonnée possible.

Une salle sera attribuée à chaque classe. Hormis pour certains cours de LV2 (lorsqu'il y a brassage d'élèves) qui se dérouleront dans des salles différentes, le principe général reste que les professeurs se déplacent d'une salle à l'autre tandis que les élèves restent dans leur salle.

En classe, lorsque les élèves sont installés, le port du masque reste obligatoire dès lors que la distance d'un mètre entre deux élèves ne peut pas être respectée. Pour faire simple, compte tenu de la superficie des salles de l'établissement, dès lors qu'une classe comptera plus de 18 élèves, le port du masque sera rigoureusement obligatoire dans la salle. C'est le professeur, ou l'adulte en charge de la classe, qui indiquera aux élèves s'ils peuvent ôter leur masque. Dans le cas où cela serait possible, les élèves devront d'une part avoir les mains propres, et d'autre part ne saisir le masque que par les élastiques avant de l'ôter. Comme c'était déjà le cas précédemment, ils devront être équipés d'un petit sac propre dans lequel ils pourront ranger le masque pendant le cours le cas échéant.

Contrairement à ce qui se faisait jusqu'ici, le lavage des mains à l'arrivée dans l'établissement ne se fera pas aux sanitaires du rez-de-chaussée en amont de l'accès aux salles, ce qui causerait inévitablement un engorgement et un entassement d'élèves que l'on doit au contraire proscrire en ces circonstances. Les élèves devront donc, à chaque fois qu'ils entrent en classe, se désinfecter les mains au gel hydro alcoolique. Chaque salle est équipée d'une pompe à gel.

Au moment des récréations ou de la pause méridienne, les professeurs veilleront à ouvrir les fenêtres afin d'aérer les salles, puis fermeront la porte à clé après avoir fait sortir les élèves. Il conviendra de recommander à ces derniers de se déplacer en groupe, calmement et de façon ordonnée en respectant les sens de circulation en vigueur.

Concernant le déjeuner, les élèves ayant déjà fait leur retour dans l'établissement au cours des semaines précédentes, et étant déjà inscrits à la demi-pension, continueront de bénéficier du service de restauration scolaire. **Toutefois, nous ne serons pas en mesure d'assurer le service de demi-pension pour les élèves qui effectueront leur retour le lundi 22 juin. Ces derniers pourront bien manger dans l'enceinte de l'établissement s'ils le souhaitent, mais ils devront impérativement apporter leur propre pique-nique. Charge aux familles de le leur fournir. Veuillez noter sur ce point que les couteaux sont totalement interdits.** Les élèves qui apporteront leur pique-nique seront installés dans la mesure du possible, dans la cour, à l'ombre des arbres, et seront strictement regroupés par classe.

Qu'ils mangent leur pique-nique dans la cour ou qu'ils déjeunent au restaurant scolaire, tous les élèves doivent être équipés d'une gourde d'eau d'une contenance minimale d'un litre.

CALENDRIER DE FIN D'ANNEE :

Lundi 22 juin 2020 : Retour de l'ensemble des élèves (Emploi du temps sur Pronote)

Vendredi 26 juin (matinée) : Restitution des manuels scolaires des élèves de 3^{ème}

Mardi 30 juin : Restitution des manuels scolaires des élèves de 6^{ème}, de 5^{ème} et de 4^{ème}

Mardi 30 juin après-midi : Remise des affectations aux élèves de 3^{ème} par leur professeur principal.
(Le planning sera transmis la semaine du 22 juin).
Vendredi 3 juillet au soir : Fin de l'année scolaire

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LA RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES :

- Conformément à ce qui a été dit précédemment, les élèves devront obligatoirement porter un masque lorsqu'ils viendront rendre leurs manuels
- Les couvertures des manuels auront été retirées, sauf si celles-ci ont été collées
- Si un élève a emprunté des livres au CDI, ceux-ci devront également être rapportés au moment de la restitution des manuels scolaires
- Les élèves qui disposent d'un deuxième jeu de manuels scolaires doivent le rapporter
- Les élèves à qui des livres étudiés en classe ont été prêtés par les professeurs de français doivent les restituer à ces mêmes professeurs de français
- Lors de la restitution des manuels scolaires, les élèves qui le souhaitent auront l'occasion d'adhérer au Foyer Socio-Educatif. Pour ce faire, ils devront apporter un chèque de 5€ à l'ordre du FSE
- L'accès aux casiers ne sera possible que le jour de la restitution des manuels. **Ce jour-là, les élèves doivent impérativement penser à apporter la clé de leur cadenas.**

Vous garantissant de tout faire pour que cette reprise se déroule dans les meilleures conditions, nous vous prions Madame, Monsieur, de bien vouloir agréer l'expression de nos plus sincères salutations.

L'équipe de direction du collège Charles de Gaulle